

Fonds ING pour une Société Plus Digitale

Appel à projets 2023 : Inclusion numérique

Contexte

46% de la population belge ne dispose pas des compétences numériques nécessaires¹. Ce pourcentage s'élève à 70% lorsqu'il s'agit de personnes ayant un faible revenu ou un faible niveau d'éducation. En outre, 45 % des jeunes ayant un faible niveau d'éducation sont vulnérables sur le plan numérique (contre 22 % des jeunes ayant un diplôme de l'enseignement supérieur). Notre société doit passer à la vitesse supérieure afin de faire monter les personnes en situation de vulnérabilité dans le train du numérique.

Le Fonds ING pour une Société Plus Digitale vise à **renforcer l'inclusion numérique en augmentant les compétences numériques des personnes en situation de vulnérabilité** (faible revenu et/ou faible niveau d'éducation) et en veillant à ce que les services numériques leur soient ou deviennent également **accessibles**.

Souvent, ces groupes cibles vulnérables entrent en contact avec divers acteurs sociaux (CPAS, écoles, sociétés de logement, organisations locales de lutte contre la pauvreté, etc.), qui, en plus de proposer un accompagnement social, tentent également d'aider les personnes à progresser sur le plan numérique. Cependant, ces acteurs ne disposent pas nécessairement des outils et/ou de la formation nécessaires pour également offrir un accompagnement numérique.

L'appel s'adresse aux acteurs de l'e-inclusion (= organisations sociales ayant déjà développé une expertise autour de l'inclusion numérique), aux acteurs de la formation ou aux organisations coupoles souhaitant développer des formations et des accompagnements pour les organisations et les collaborateurs en contact direct avec les personnes en situation de vulnérabilité sociale. De cette manière, ces organisations/collaborateurs reçoivent les outils et le savoir-faire nécessaires pour guider leur public cible. Le Fonds vise ainsi à créer un effet de levier en termes de nombre d'aidants numériques.

Aide proposée

- Un montant total de **350.000 €** sera mis à disposition par le Fonds.
- Les organisations peuvent demander un soutien financier entre **€ 25.000** et **€ 50.000**.
- À la fin de la première année, les projets seront évalués par le comité de pilotage du Fonds ING pour une Société Plus Digitale. Si les projets atteignent leurs objectifs, la convention pourra éventuellement **être prolongée d'un an pour le même montant**.

¹ Baromètre Inclusion Numérique 2022 : <https://kbs-frb.be/fr/barometre-inclusion-numerique-2022>

L'objectif du projet

- Vise à réduire la fracture numérique et à **renforcer l'autonomie et l'émancipation** du groupe cible en situation de vulnérabilité sociale ;
- Veille à ce que les acteurs de première ligne soient **mieux équipés** pour guider leurs publics cibles vers cette autonomie numérique ;
- Offre une solution concrète et un impact clair et mesurable en ce qui concerne le **nombre d'organisations/de collaborateurs formés** et la portée finale prévue du groupe cible vulnérable ;
- Favorise les liens au sein d'une communauté et **n'exclut personne**, notamment les plus vulnérables ;
- Repose sur **des collaborations** avec d'autres acteurs afin de viser les complémentarités et d'amener plus de valeur ajoutée ;
- Le projet vise la **durabilité** et prend en compte l'intégration des aspects économiques, sociaux et environnementaux.

Exemples de projets envisagés par le Fonds

- Une organisation coupole qui souhaite mieux équiper les collaborateurs de ses antennes locales afin de pouvoir accompagner ou orienter son public vers les acteurs du numérique en fonction de leurs besoins. Cela permet de garantir une approche plus efficace et de soulager le personnel des antennes locales ;
- Un organisme de formation qui propose des formations aux acteurs de l'action sociale qui travaillent avec des jeunes en situation de vulnérabilité afin de les sensibiliser à la fracture numérique de leur public cible et leur offrir des outils adaptés pour pouvoir y remédier ;
- Une collaboration entre des organisations qui mettent en commun des problèmes numériques spécifiques auxquels leur public est confronté. En donnant la parole à leur public cible et en écoutant leurs besoins, ils peuvent mettre en place des questions/réponses afin que leurs collaborateurs (ou les collaborateurs d'une autre organisation) puisse y répondre de manière appropriée ;
- Une organisation qui développe des méthodes d'apprentissage et/ou du contenu éducatif pour aider un réseau de 'volontaires du numérique', tels que des étudiants travailleurs sociaux, à se lancer dans la formation aux compétences numériques ;
- ...

Les critères de sélection

Votre demande d'aide est **recevable** si :

- Le dossier de candidature est entièrement rempli à temps et rédigé dans la langue du formulaire ;
- La personne responsable de l'organisation ou de l'association a plus de 18 ans ;
- L'association qui soumet la demande n'est pas une administration locale ou une organisation à but commercial, ils peuvent cependant agir en tant que partenaires ;
- L'association qui soumet le projet est basée et active en Belgique.

Parmi les dossiers recevables, le jury effectuera une sélection sur la base des **critères** suivants :

- Répondre à l'**objectif** de l'appel : offrir une formation et soutenir les acteurs sociaux afin que le personnel de ces organisations soit sensibilisé, équipé et soutenu dans la fourniture d'une assistance numérique au groupe cible à faibles revenus et/ou à faible niveau d'éducation qu'il aide ;
- **L'équilibre** entre les ressources demandées et l'approche et l'impact proposés ;
- **L'effet de levier** permis par le support ;
- L'approche proposée est une source **d'innovation** ou **d'inspiration** pour le secteur, l'organisation est prête à partager ses connaissances et son matériel ;
- Les **collaborations** proposées avec un réseau d'acteurs publics/privés et les mesures concrètes déjà prises en termes de collaboration avec ces acteurs ;
- Le **professionnalisme** de l'organisation : travailler de manière professionnelle, obtenir des résultats, connaître ses forces et ses faiblesses, avoir une vision claire à long terme et essayer d'obtenir des effets durables ;
- Les organisations participantes sont financièrement saines ; les actions futures sont incluses dans un **plan financier** bien défini ;
- Le jury tiendra également compte d'une bonne **répartition géographique** entre les régions dans sa sélection.

Quelles sont les conditions supplémentaires ?

Les organisations sélectionnées seront invitées à contribuer à des moments d'intervisions ou à des ateliers ainsi qu'à la diffusion des leçons apprises, indépendamment du résultat de leur projet.

Calendrier des projets :

- Date de limite de dépôt des candidatures : **15/06/2023**
- Sélection par un jury indépendant : **juillet/août 2023**
- Annonce des résultats : **fin septembre 2023**
- Première année de mis en œuvre des projets : **novembre 2023- décembre 2024**
- Evaluation des projets : **mars 2024 et août 2024**
- Décision de prolongation : **octobre 2024**

Besoin d'information ?

Vous trouverez davantage d'informations ainsi que le dossier de candidature en ligne sur le site internet www.kbs-frb.be. Vous pouvez aussi poser vos questions par téléphone (02 500 45 55).

Pour des questions plus spécifiques, vous pouvez prendre contact avec Caroline George, par téléphone (02-549 02 43) ou par e-mail (george.c@kbs-frb.be).